

Que si la faillite amène, ou par choix ou par nécessité, la résiliation du bail, le propriétaire rente en possession de son local avec privilège pour deux années échues, la simple annulation en cours et les dommages-intérêts qui pourraient lui être alloués par les tribunaux.

CHRONIQUE

M. E. Yung écrit aux journaux de Lyon qu'il va nous assigner en insertion de sa dernière lettre. Le Journal officiel publie une loi adoptée le 23 février par l'Assemblée nationale et en vertu de laquelle les officiers publics et ministériels, encore prisonniers d'Alfonse ou empêchés de reprendre leurs fonctions par suite de blessures reçues ou de maladies contractées pendant la dernière guerre, continueront à jouir de la faculté de se faire suppléer, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 2 mai 1871.

Nous avons publié hier une note du Journal officiel indiquant que les officiers qui ont à faire examiner leurs titres par la commission de révision des grades doivent le faire d'ici le 20 mars au plus tard. Il ne faudrait pas croire qu'il s'agit de réclamer leurs grades, lorsque la cause qui les empêchait aura disparu. L'autorisation prévue par l'article ci-dessus leur serait retirée par une décision du garde des sceaux, ministre de la justice.

La Condition des soies de Lyon a, dit le Monteur des Soies, enregistré cette semaine kil. 58,040 contre 43,833 de la semaine correspondante de 1871. Organismes. — Balles, 218. — kil. 18,434. Trames. — Balles, 223. — kil. 15,687. Gréges. — Balles, 405. — kil. 24,519. Total. — Balles, 846. — kil. 58,650.

Les vols avec effraction se suivent et se ressemblent. Avant-hier le sieur C... demeurant au chemin de Vaise, n° 73, s'était absenté un instant de son domicile. A son retour, il a trouvé tout en désordre dans ses appartements. Il y avait partout des traces du passage d'une personne indiscrète. En examinant de plus près M. C... constata la disparition d'une montre et d'une chaîne en or, d'un paire de souliers neufs et de quatre rasoirs. La montre et la chaîne valaient deux cents francs environ. Les voleurs, qu'on n'a pu découvrir, se sont introduits par une ouverture pratiquée au-dessus du portail de la maison et paraissant juste assez large pour laisser passer le corps d'un enfant.

Un petit garçon de 14 ans, — la perversité n'attend pas toujours le nombre des années, — s'est introduit dans un petit magasin de la rue Curvier et a pris dans la caisse six francs de monnaie. S'il n'en a pas pris davantage, il ne faut pas lui en vouloir. C'est tout ce que renfermait le tiroir. Il a été pris au moment où il comptait, dans un corridor, le fruit de ses rapines. Ce petit garçon n'a pas pu indiquer le domicile de ses parents.

Un grand nombre de sociétés de secours mutuels, désireuses de trouver dans l'association au second degré les moyens d'étendre et de compléter leur action bienfaisante, ont autorisé leurs présidents à se constituer en comité général. Ce comité, œuvre d'initiative

Les violences à l'endroit des gardiens de la paix ne semblent pas près d'avoir un terme. Hier, un agent de service faisait observer à un marchand ambulancier qu'il obstruait la voie publique et qu'il n'avait pas même le droit de vendre sans patente. Le camelotier a répondu à ces observations très-justes par un vigoureux soufflet. Il a été conduit à la Permanence et écroué.

Le dernier bal paré masqué a eu lieu cette nuit. Dans quelques jours la pioche des démolisseurs attera le palais d'Alcazar. Toutes démarches et tous regrets sont inutiles : le palais de l'Alcazar est condamné : le pourvoi en grâce a été rejeté.

Avant-hier matin, à dix heures, une pauvre femme, vieille comme les pierres du chemin, voulait à tout prix se jeter dans la Saône du haut du pont Tilsitt. Elle avait été aperçue par une petite fille qui s'était attachée à sa robe et qui parvenait ainsi à retarder de quelques instants l'accomplissement de sa fatale résolution. La pauvre femme ne faisait aucune attention aux observations des grandes personnes, et elle se laissait dominer par un enfant. Deux gendarmes qui passaient, ayant été avertis, l'ont suivie. Comme ils voyaient que cette femme était bien résolue à se jeter dans la Saône, ils l'ont amenée de force à la Permanence, d'où elle sera conduite au dépôt de mendicité.

Un accident, qui pouvait avoir des suites fort regrettables, est arrivé, il y a quelques jours, dans la rivière d'Ain, au hameau de Port-Galand. Le sieur Druet, marinier à Thoiriet parti, le 24, sur un bateau chargé de bois de chauffage et de construction à destination de Lyon. Le bateau, assez difficile à manœuvrer, avait six hommes d'équipage sous les ordres de Druet. Arrivé le lendemain en amont du pont de Port-Galand, il remarqua que la rivière, déjà grosse, montait toujours et rendait la navigation de plus en plus dangereuse. Druet fit amarrer le bateau en cet endroit et dut rester deux jours dans une auberge pour attendre la fin de la crue. Au bout de ce temps, il parvint et, arrivé près du pont, il fit manœuvrer son équipage pour passer sous l'une des arches. Mais le courant était trop rapide : il fut impossible de diriger le bateau qui alla se heurter contre l'une des piles. Toute la charge fut précipitée et les mariniers furent culbutés. Après avoir couru les plus grands dangers, ils parvinrent à gagner le rivage. Le chargement est en partie perdu.

On nous annonce l'apparition d'une Revue populaire illustrée de l'Exposition internationale de Lyon qui aura pour titre : 'l'Industrie universelle en 1872. Cette publication formera un beau volume in-quarto composé de 20 fascicules de 8 pages chacun, orné de planches gravées par les meilleurs artistes. L'ouvrage contiendra : 1° l'histoire des expositions universelles antérieures ; 2° des considérations sur l'influence des concours internationaux sur le développement de l'industrie universelle ; 3° un coup d'œil général sur l'Exposition de Lyon (palais, parc, distribution des produits) ; 4° une étude comparative des produits des différentes nations ; 5° le récit détaillé des principales inventions nouvelles et 6° le résultat du concours extrait des rapports du jury international.

Le volume complet et richement broché coûtera 5 francs. Il sera adressé, contre remboursement, à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. Le directeur de cette revue populaire, M. Ph. Tapereux, rédacteur de l'Echo à Lanzanne, abandonne à la souscription pour la libération du territoire la moitié du produit de la vente française. Il est de notre devoir d'encourager une publication si importante à tous les points de vue et nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir pensé au rachat de la patrie.

D'après la Gazette du peuple, de Chambéry, l'accident de chemin de fer survenu il y a quatre jours entre Saint-Michel et Modane n'a heureusement pas eu de suites bien fâcheuses : trois voyageurs légèrement blessés, trois wagons défoncés et la voie encombrée par un éboulement causé par le dégel, tel est le bilan de ce petit sinistre qui avait causé ici de vives alarmes dans le premier moment.

Sociétés de secours mutuels de Lyon et du Rhone. COMITÉ GÉNÉRAL DES PRÉSIDENTS. Un grand nombre de sociétés de secours mutuels, désireuses de trouver dans l'association au second degré les moyens d'étendre et de compléter leur action bienfaisante, ont autorisé leurs présidents à se constituer en comité général. Ce comité, œuvre d'initiative

toute privée et dont les délibérations ont un caractère purement consultatif, établira entre les présidents d'associations si diverses d'éléments et de moyens pratiques, un échange de renseignements précieux et un commerce de bons rapports dont aucune société n'a droit de se désintéresser. En effet, n'est-ce pas un devoir pour les sociétés qui s'efforcent et prospèrent, d'aider de leurs communications celles qui sont moins favorisées ? Les présidents pourront en outre se concerter sur des mesures d'ensemble qui, sans engager l'indépendance des sociétés, promettraient à celles qui les adoptent, soit une économie sur les frais annuels, soit une amélioration dans les divers services. Le comité des présidents sera, en un mot, comme la chambre syndicale de la mutualité lyonnaise.

A la suite de l'assemblée du 4 mars dernier, composée de 68 présidents, le bureau est constitué comme il suit, pour l'année 1872 : Président : M. L. Guillard, chef d'institution (110. Tous arts et métiers). Vice-présidents : MM. Aubin, inspecteur d'académie (143. Instituteurs primaires). Bergeret, négociant en drap (167. Voyageurs de commerce). Conseil médical : M. Desgranges, docteur en médecine (126. Association des médecins). Conseil judiciaire : M. Rougier, docteur en droit (112. Employés). Secrétaire général : M. P.-A. Bleton, fabricant-joaillier (139. Ouvriers sur or et argent). Adjoints : MM. Pinet, papetier (199. Papetiers et régleurs). — Marquer, employé à la Compagnie des eaux (19. Anciens militaires). Trésorier général : M. Gaucière, maître tailleur (155. Tailleurs d'habits). Adjoint : M. Naudet, dentiste (64. Fabricant d'étoffes de soie). Assesseurs : MM. Bergerot, imprimeur sur étoffes (109. Imprimeurs sur étoffes). Boymond, confiseur (196. Confiseurs et pâtisseries). Bret, chef d'atelier (22. Ouvriers en soie). Cotton, maître plâtrier (21. Tous arts et métiers). Fréreau, entrepreneur de fêtes (209. Entrepreneurs). Gille-Lévy, propriétaire (17. Israélites). Ricannet, apprêteur (85. Maîtres-ouvriers).

La cotisation annuelle destinée à couvrir les frais de compte-rendu général, d'imprimés et de convocations, est fixée à 5 fr. pour cette année. Pour adhérer, ou pour se renseigner plus complètement, s'adresser : Au président, montée des Génovéfains, 9 ; Au secrétaire, rue Grenette, 1 ; Au trésorier, rue Saint-Côme, 5.

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 9 mars. Le Temps a reçu des informations particulières disant que les autorités de Séville (Espagne) ont des inquiétudes sérieuses touchant le maintien de la tranquillité. L'Univers a reçu une correspondance de Madrid annonçant une tentative d'insurrection, laquelle a été suivie de plusieurs exécutions. La commission Lefranc a voté le maintien de sa rédaction par 9 voix contre 6. MM. Moulin, Grivart, Lefèvre-Pontalis ont été chargés par leurs collègues de la majorité d'aller conférer avec M. Thiers, relativement à l'article 7. M. Thiers étant absent, ils sont allés chez M. Lefranc. Le rapport sera probablement déposé lundi. Les chargés d'affaires prussien et bavaïrois ont informé hier M. de Rémusat de la mise en liberté des prisonniers de guerre français encore retenus pour delais dans les forteresses allemandes. Les recidivistes seuls sont exceptés. Les journaux de Rome croient que le nonce, Mgr Chigi, est arrivé pour des communications politiques et non pour des affaires de famille.

Assemblée. — M. de Guiraud, signalant que le ministère a été modifié peu à peu depuis qu'il a été premier ministre constitué, demande sous quel régime nous vivons : « Est-ce un régime parlementaire ? Fant-il dire à l'Assemblée souveraine qu'elle régit, mais que le roi provisoire gouverne. » Il craint que l'Assemblée ait trop abdiqué ; il attaque vivement le gouvernement comme un gouvernement qui n'est pas avec la majorité, mais qui veut gouverner avec tous les partis en suivant une politique de finesse, de subterfuges et d'expédients ; il conclut en disant que le seul moyen de sortir de cette situation impossible est d'instituer un ministère homogène, solidaire et responsable, et qu'il faut, de plus, que la majorité ressaisisse le gouvernement.

M. Puy-Quertier explique les raisons qui l'ont déterminé à se séparer du gouvernement. Il rappelle les principes qui ont guidé sa gestion financière, l'ordre, l'esprit conservateur et la stricte régularité des services financiers. Quand il entra au ministère des finances, le chef du mouvement des fonds lui apporta dans son chapeau le seul million restant dans la caisse de l'Etat. Néanmoins, avec le concours de ses collègues et de l'Assemblée, il a réussi à rétablir le crédit de la France ; à opérer, par anticipation, la libération presque complète du territoire. Il a été violemment attaqué, parce que, dans la sincérité de sa conscience, il a déclaré devant une cour d'assises ce qu'il savait et ce qu'il croyait. Ses paroles, concernant les virements, ont été dénaturées. Il a proposé lui-même à l'Assemblée une loi tendant à supprimer les virements qu'il ne pouvait pas rester plus longtemps le collègue de ministres qui persistaient à réclamer 213,000 francs dont lui-même, en qualité de conseiller général, avait vu l'emploi complètement justifié.

M. Puy-Quertier rappelle à la cour des comptes qu'elle avait donné quittance.

La seule procédure à suivre était donc de se pourvoir contre l'arrêt de la cour des comptes. Alors on aurait vu qui, du ministre des finances ou du ministre de l'intérieur, avait raison. M. Puy-Quertier a donc été forcé de quitter le cabinet. Il a donné sa démission après avoir payé six milliards. Aujourd'hui le trésor possède 650 millions de ressources disponibles ; l'encaisse de la Banque a été rétabli sur le pied normal. Le discours de M. Puy-Quertier a été souvent interrompu par la gauche et applaudi par la droite.

M. Casimir Périer a relevé les erreurs des doctrines financières commises par M. Puy-Quertier. Il a dit que M. Puy-Quertier avait confondu le mandat fictif, qui est formellement interdit, avec le virement, qui est autorisé dans de certaines limites dans les finances départementales. Il explique la portée du quitus de la cour des comptes, et rappelle l'histoire de ces faits qui ont motivé l'accusation de M. Janvier de La Motte. Il déclare que lui et M. Dufaure n'auraient manqué à leur devoir s'ils étaient restés indifférents devant de pareils abus. Il conclut en donnant acte à M. Puy-Quertier du désaveu qu'il a infligé aujourd'hui même aux pratiques financières de M. Janvier de La Motte. M. Gambetta relève quelques paroles de M. Puy-Quertier contre les actes financiers du gouvernement du 4 septembre.

M. Dufaure réfute le discours de M. de Guiraud. Il dit que les paroles de M. Puy-Quertier sont la meilleure réfutation du reproche que M. de Guiraud fait au cabinet de ne pas être homogène, puisque M. Puy-Quertier constate qu'il est resté une année en complet accord avec ses collègues. M. Puy-Quertier en quittant le cabinet a cédé à des scrupules honorables, ne croyant pas, pouvoir poursuivre comme ministre des finances le recouvrement de dépenses qu'il avait autorisées comme conseiller général. M. Dufaure attaque vivement la pratique des mandats fictifs et conclut en déclarant que le gouvernement s'est séparé avec douleur de M. Puy-Quertier, mais qu'il ne pouvait pas laisser accréditer l'opinion qu'il approuvait même dans une légère mesure une pratique qui serait le renversement de toutes les règles financières.

M. Puy-Quertier proteste contre l'accusation d'avoir admis des mandats fictifs. L'ordre du jour pur et simple a été voté presque à l'unanimité. La Bourse a été bonne, l'ouverture faible, 56.40, 83.90 ; clôture au plus haut cours, 56.57, 89.22. Ville nouvelle, 257. Foncier, 930. Générale, 610. Italien jour, 68.55. Transatlantique, 253. Orléans, 872. Paris, 10 mars. M. Casimir Périer a assisté à la séance au centre droit vendredi soir. Carlsruhe, 9 mars. Chambre des députés. — M. Eckart, interpellant le gouvernement, a demandé : 1° Si le gouvernement avait l'intention de protéger les prêtres vieux-catholiques dans la jouissance de leurs prébendes et l'exercice de leurs fonctions ; 2° S'il protégera les communes et villes catholiques en les autorisant à user des églises existant déjà ; 3° S'il maintient l'obligation de l'enseignement religieux même dans le cas où les parents repoussent l'enseignement des infidélités.

M. Joly, ministre d'Etat, a dit que le gouvernement déclare qu'il ne reconnaît pas valables les décisions du concile du Vatican ; conséquemment, le gouvernement répond oui aux deux premières questions, et non à la troisième. La Haye, 9. La seconde chambre a adopté par 37 voix contre 34 une loi abolissant l'interdiction de la coalition des ouvriers, mais punissant toute tentative faite pour empêcher le travail d'autrui. La discussion de cette loi a duré quatre jours. Plusieurs membres ont démontré le danger de la coalition et ses effets pernicieux dans plusieurs autres pays et notamment en France.

DÉPÊCHES DU SOIR

10 Mars — 3 heures du soir. New-York, 8. Or 110 1/4 Ch. sur Paris.... 5 20 Ch. s. Londres 109 3/8

VARIÉTÉS

ERQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INSURRECTION DU 18 MARS 1871. Déposition de M. Thiers. (Suite. — Voir les Nos des 5, 6, 8 et 9 mars.) Je disais à ceux qui m'étaient envoyés : « Je ne suis pas ce que vous appelez un républicain ; je suis un ancien monarchiste. Mais j'ai reçu la République en dépôt ; et je garderai fidèlement ce dépôt. Vous calomniez l'Assemblée, quand vous la croyez disposée à renverser la République ; il n'y a rien de semblable ; et, dans tous les cas, je vous assure que je n'y contribuerais point. » Les hommes qui s'adressaient à moi savaient que j'étais incapable de donner ma parole sans la tenir. J'avais donc un certain crédit auprès d'eux. On me disait encore : « Il faudrait parler avec les plus modérés de ces hommes qui semblent prêts à s'insurger ; et en une partie que vous toucheriez, si vous

les rassuriez sur le sort de la République. » A cela, je répondais que j'étais prêt à les démentir si leurs paroles étaient sincères. « En vis une quantité que je ne connaissais pas. Ils me déclarèrent, après les explications que leur donnai : « Eh bien ! on vous rendra les canons. — Oh ! leur disais-je, si on rend les canons, la paix sera bientôt rétablie. » Il y avait 2,000 bouches à feu qui étaient en batterie sur les murailles de Paris. Ces canons n'étaient pas alors ce qu'il y avait de plus dangereux pour nous. Mais il était resté dans Paris à peu près 250 autres bouches à feu de campagne, et ce sont celles qu'on promettait de me rendre. Plusieurs fois on me les promit ainsi ; mais on ne me les donna point.

Voici ce qui se passa au sujet de ces canons, et c'est ici que mon récit se rattache à l'entrée des Prussiens dans Paris, entrée qui a été le prétexte principal du mouvement : Il y avait abandon complet des rangs de la garde nationale par tous les gens d'ordre, qui ne se doutaient pas qu'ils livraient ainsi Paris à un mauvais destin, et qu'après les épreuves que Paris avait déjà souffertes, ils lui en prépareraient de nouvelles. Le brave général d'Aurelle de Paladines, que je leur avais envoyé comme commandant en chef de la garde nationale, s'aperçut bientôt à l'état major d'une chose singulière : c'est que les bataillons de service obéissaient à une autorité autre que la sienne. La police était occupée à tâcher de saisir le mystère de ce qui se passait, mais elle ne parvint à savoir qu'une chose : c'est qu'une entente existait parmi certains bataillons de la garde nationale, qui étaient justement les plus mauvais. Cette entente s'était établie au moyen d'un comité central, dont vous avez entendu parler, et c'est ce comité qui commandait. Le général d'Aurelle de Paladines n'était plus écouté ; la garde nationale n'existait plus que comme armée ennemie.

Voici comment l'entrée des Prussiens dans Paris avait contribué à ce résultat : On avait dit à tous ces gens, qui sont devenus si mauvais par l'ardeur de la lutte, mais qui n'étaient pas aussi mauvais à l'origine, on leur avait dit : « Les Prussiens arrivent, ils vont saccager Paris, ils vont le mettre à feu et à sang ! » — Les Prussiens, messieurs, n'avaient pas cette intention ; ils avaient cédé à un point d'honneur. On leur avait reproché d'avoir peur des Prussiens ; et c'est pourquoi ils avaient tenu à entrer dans leurs murs. Mais ils étaient résolus à se conduire sagement. Dans ces circonstances on dit aux Parisiens : « Le gouvernement s'est trompé en laissant entrer les troupes allemandes dans Paris ; mais, quant à nous, il faut nous défendre. » Alors, on leur fit faire une chose qui, de la part de quelques-uns, était une perfidie, et de la part des autres, un acte tout naturel. Il y avait au parc Monceau beaucoup d'artillerie : il faut la ramener à Paris, leur dit-on, de peur que les Prussiens ne la prennent. Ils la ramènèrent, en effet, sur les hauteurs de Montmartre, et à partir de ce moment le comité central commanda en maître.

l'opinion générale voulait absolument qu'on reprit les canons. On entra en pourparlers avec ceux qui les avaient pris. Je ne connaissais pas les hommes avec lesquels il s'agissait de traiter et cependant on alla vers eux. Une première fois, ils répondirent qu'il y avait eu méprise, malentendu, et qu'ils étaient prêts à nous restituer cette artillerie de campagne. D'autres ne voulaient pas la rendre. Il se passait là ce qui s'est passé plus tard pour le général Chanzy ; il y en avait qui voulaient le fusiller, et d'autres qui voulaient le sauver. Je ne dis pas qu'il y eût mauvaise foi ; mais quand on se présentait en notre nom pour reprendre les canons, on répondait à ceux que nous envoyions : oui ; puis un instant après, on répondait : non. Pendant au même moment, beaucoup de personnes s'occupant de la question financière disaient qu'il fallait songer enfin à payer les Prussiens. Les gens d'affaires allaient répétant partout : « Vous ne ferez jamais d'opérations financières, si vous n'en finissez pas avec tous ces scélérats, si vous ne leur enlevez pas les canons. Il faut en finir, et alors on pourra traiter d'affaires. » L'idée qu'il fallait enlever les canons était en effet dominante, et il était difficile d'y résister.

Trois ou quatre fois, on renouvela cette comédie entre ceux qui détenaient les canons et ceux que nous envoyions pour les chercher. Une dernière fois, il y eut une telle apparence de bonne foi dans ceux qui faisaient des promesses de soumission, que je crus au succès. On se présenta de notre part à la place Royale ; on y arriva avec des attelages. Mais le parti violent qui, évidemment, l'avait emporté dans la nuit, se comporta assez brutalement, et il dit à nos envoyés : « Que venez-vous faire ici ? » Il renvoya nos attelages et nos officiers. Ce dernier incident avait eu une grande publicité. On avait agi si ostensiblement, si arrogamment que moi, qui hésitais à livrer le combat, je sentis qu'il n'y avait plus moyen de reculer, et qu'il fallait, à tout prix, essayer d'enlever cette artillerie. Nous délibérâmes donc. Une grande agitation régnait dans Paris ; il y avait l'agitation des bons et l'agitation des méchants. Les premiers disaient : « On ne peut pas supporter un outrage pareil ! » Les seconds : « Il faut résister et conserver nos canons. » Je demandai si l'on pouvait compter quelque peu sur la garde nationale. Le général d'Aurelle de Paladines répondit : « Quand nous appelons la garde nationale, il n'arrive que les mauvais bataillons, lesquels n'obéissent pas. » Et, en effet, il était déjà sorti de Paris 100,000 individus peut-être, et c'étaient les meilleurs.

Prenant l'opinion était universellement prononcée dans le sens d'une action immédiate. On comprend qu'alors on n'ait pu dire que si on ne réussissait pas, il faudrait sortir de Paris, mais qu'apparavant il fallait tenter le combat et chercher à enlever les canons à tout prix. Nous étions à l'un de ces jours où il faut tout risquer, où il faut marcher en avant, coûte que coûte. Le général Vinoy, que je consultai, me répondit : « Nous avons bien peu de monde. Enlever les positions n'est pas impossible. Ordonnez, je suis soldat et j'obéirai. » Nous délibérâmes en conseil. J'avais le sentiment que c'était une résolution redoutable que nous prenions, et dont le succès était douteux. Mais enfin, ne pas tenter quelque chose était impossible.

Je dis au général Vinoy : « Il ne faut pas faire cela en présence de tout Paris assemblé, mais de grand matin. Nous ferons sortir les troupes à trois heures, pour qu'à cinq heures elles soient au pied des hauteurs et qu'elles puissent les enlever avec vigueur, coûte que coûte, et ensuite les canons et les emmener. » Tout cela fut convenu, le gouvernement passa la journée à Paris ; on préparait tout à Versailles pour y recevoir l'Assemblée. J'étais venu dans cette ville pour quelques heures, mais je revins immédiatement à Paris. J'avais recommandé au général Vinoy de disposer ses mouvements avec la plus grande précision pour la sortie des casernes, afin que les troupes arrivassent de bonne heure au pied des hauteurs, et les attaquaient sans hésiter. En effet, le général Faron, homme très-énergique, qui s'est admirablement con-

duit dans toutes ces circonstances, était chargé d'exécuter nos ordres. A trois heures, les troupes étaient sur pied, sortaient des casernes, et à cinq heures, elles arrivaient au pied des hauteurs, qui furent enlevées avec une extrême promptitude. Malheureusement, il restait une opération très difficile à exécuter, et qui ne fut pas aussi bien conduite que la première.

Un gouvernement qui se respecte doit partager les malheurs communs et ne s'en prendre à personne, lorsque le succès n'a pas toujours couronné ses efforts. Nous avons été malheureux dans la seconde opération qui consistait à emmener les canons. Je pourrais accuser celui-ci ou celui-là ; je ne le ferai pas, bien qu'on ait souvent moins d'égards pour moi. Je ne dirai pas à quoi a tenu la faute commise, si toutefois il y a eu faute. Les positions furent donc occupées ; mais les mesures prises pour enlever les canons ne réussirent pas aussi bien que l'attaque. Je dois dire, car je veux être juste, que quand même on aurait pris les meilleures dispositions pour emmener les canons, traverser Paris avec 250 attelages, puisqu'il y avait 250 bouches à feu à traîner, était une opération des plus difficiles et des plus chancelées. Quand les troupes furent établies sur les hauteurs, la foule, composée d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne valaient pas beaucoup mieux que ceux qui les amenaient, la foule entourait les troupes, se jeta dans les rangs de l'artillerie, et bientôt ce fut un chaos sans pareil.

J'étais à l'état-major avec le général Vinoy, quand arriva un premier officier nous annonçant que tout allait bien. Mais, plus tard, d'autres officiers nous arrivèrent fort tristes, et nous sentimes que la situation devenait embarrassante. C'est alors que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février. J'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point, que si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester. Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris pour y rentrer avec le maréchal Bugeaud et cinquante mille hommes.

Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté. On rappela que les Bourbons, que les Bonaparte eux-mêmes étaient sortis de Paris et n'avaient jamais pu y rentrer ; et on en avait conclu qu'il ne fallait jamais en sortir. Ce souvenir m'était resté dans la mémoire ; et, en outre, je me rappelais l'exemple du maréchal de Windischgratz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quel que temps après. Je dis au général Vinoy : « Il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi entravés qu'ils le sont. Tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées, et faites les revenir vers le ministère des affaires étrangères. » Le gouvernement était réuni en ce moment à l'hôtel de ce ministère. Beaucoup de personnes étaient accourues, et chacune donnait son avis.

Je réunis mes collègues dans la salle du conseil, où nous pûmes délibérer seuls avec nous-mêmes. Là, je n'hésitai point, je me rappelais le 24 février, mon parti était pris ; je l'annonçai. Cette déclaration provoqua de graves objections. Le 24 février, je n'avais pas pu réussir ; mais ce jour-là, je triomphai des objections ; grâce au bon sens et au courage de mes collègues. Le général Vinoy me dit : « Je suis soldat, commandez ! — Faites, lui dis-je, retirer vos troupes derrière la Seine, et occuper tous les ponts. On ne passera pas la Seine devant vous. » — Il était midi, nous étions là depuis cinq heures du matin ; le temps s'écoulait. Je rétorquai au général Vinoy l'ordre de se replier avec ses troupes derrière la Seine.

On envoya de tous côtés des officiers d'état-major porter l'ordre aussi bien aux troupes qu'à la garde nationale d'avoir à se réunir sur la rive gauche de la Seine. Si nous avions eu quelques milliers de gardes nationaux avec nous, nous les eussions tenus à nos côtés ou sur nos derrières, et nous aurions pu livrer bataille. Mais, comme le disait le général Vinoy, avec 20,000 hommes seulement, nous ne le pouvions pas. Nous ne pouvions qu'une chose, ajoutai-je, c'est mourir jusqu'au dernier jour derrière le gouvernement contre les factieux qui veulent le renverser.

Deux opérations simultanées furent entreprises. Le général Vinoy s'occupa de ramener les troupes sur les bords de la Seine ; et à l'état-major de la garde nationale, on commença à battre la générale et à chercher de tous côtés des gardes nationaux. Si les braves gens qui avaient passé quelques mois dans Paris assiégé par les Prussiens, s'étaient trouvés là, si nous avions pu réunir 15 ou 20,000 gardes nationaux, nos troupes auraient pris la tête, et nous aurions pu livrer bataille avec chance de succès. Mais nous n'avons que 20,000 soldats, prêts, il est vrai, à faire leur devoir ; mais si nous nous avançons sans avoir nos ailes et nos derrières couverts, nous pouvons être enveloppés. Le général fut battu pendant plusieurs heures. Il nous arriva peut-être 5 ou 600 hommes. Les mauvais gardes nationaux étaient descendus des hauteurs de Paris ; nous n'avions pas pu occuper tous les points, ils défilèrent sous nos yeux sur la rive gauche ; à peine nous en vîmes défilé près du ministère des affaires étrangères. Ils ne tiraient pas encore de coups de fusil, mais ils étaient très-menaçants. On les laissa défilé. Ce qui me préoccupait, c'était le retrait des troupes ; j'y attachais le salut de la France. Elles se replièrent en bon ordre, et ce fut alors seulement que je fus tiré d'une inquiétude mortelle et que je pus me dire : Nous sommes sauvés ! J'avais vu arriver la division du général Faron faisant très-bonne contenance. Il y eut bien quelques détachements qui, troublés, montrèrent de la faiblesse ; mais, en général, les troupes se retirèrent en bon ordre. Quand nous eûmes occupé les ponts sur la rive gauche de la Seine, nous trouvâmes un peu plus de repos. Des bandes de furieux avaient passé la gauche de la Seine ; ils voulaient aller au ministère des affaires étrangères, où se tenait le gouvernement ; ils ne le firent, et nous nous trouvâmes assez bien concentrés en avant des ponts. Nous délibérâmes de nouveau. Il était tard ; je vis encore plus clairement que nous ne pouvions pas rester inégalement dans Paris, et qu'il fallait en sortir. Après une discussion approfondie, je pris sur moi de décider la question, et je donnai l'ordre au général Vinoy de sortir de Paris avec ses troupes. Le gouvernement se dirigea alors sur Versailles. Quant à moi, je précédaï le général Vinoy de quelques instants, je vins me placer sur la route de Sévres, par où l'armée devait passer. L'attitude des troupes était bonne. Cependant j'éprouvais quelque inquiétude pour le reste de l'armée. Enfin, par les aides de camp qui m'arrivaient à tout moment, je sus que les troupes n'avaient essuyé aucun échec sérieux. Je partis pour Versailles.

(A suivre.)

Bulletin météorologique du 10 Mars

Table with 5 columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT du ciel, VENT. Includes data for minimum and maximum temperatures, barometric pressure, and wind direction/speed.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

LYON, le 9 Mars 1872.

Table with 4 columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, CHINE. Lists various silk types and their prices.

BALLOTS PESÉS

Table with 4 columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, CHINE. Lists weighed bales of silk and their prices.

AUBENAS, 9 Mars.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various goods and their prices in Aubenas.

AVIGNON, 9 Mars.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various goods and their prices in Avignon.

VALENCE, 7 Mars.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various goods and their prices in Valence.

THEATRES

Spectacles du 10 Mars 1872. Grand-Théâtre. — La Favorite, grand-opéra. — L'Article 47, drame.

Table with multiple columns: PAYS, POIDS, PERSE, JAPON, CHINE, ITALIE, FRANCE, etc. Lists silk prices by country and weight.

EN VENTE. Aux bureaux de la Revue-Album, de l'Exposition de Lyon, 1, rue de la Préfecture. Au profit de l'Œuvre de la DÉLIVRANCE NATIONALE et au prix de 5 fr.

AVIS. Il a été volé une montre à lépine or ainsi qu'une chaîne et quatre rasoirs. Prière de donner renseignements à M. le commissaire central, au palais de justice. 2658

GRAINES DE VERS A SOIE DU JAPON. Importation directe (8e année). CARTONS ANNUELS VERTS ET BLANCS, CHEZ MM. A. BENOIT, J. MIROGLIO ET Cie LYON ET MARSEILLE. PARURES POUR MARIÉES en Fleurs d'orangers de Paris GAUTHIER 2, RUE DE LYON, 2.

LES HUMBLÉS. Poésies nouvelles de F. COPPÉE. Paris, Alphonse LEMERRE. Un volume in-18. — Prix 3 fr. Un retour vers la poésie, que l'on ne peut nier, s'est manifesté dans ces dernières années. Non-seulement on réimprime les poètes anciens, mais on s'intéresse aux poètes nouveaux; de jeunes célébrités ont surgi, incontestables et s'affirment de jour en jour, parmi lesquelles celle de M. François Coppée occupe le premier rang. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer

Exposition universelle de Lyon 1872. BULLETIN OFFICIEL. PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES. La partie officielle du Bulletin est seule consacrée aux communications de la Direction de l'Exposition: l'Administration du journal dispose en toute liberté de la partie non officielle, qui est spécialement affectée aux Expositions, dont elle recueille avec empressement les avis, les conseils et les réclamations. L'Abonnement part du 10 juillet 1871 à fin octobre 1872. Les nouveaux abonnés ont droit à tous les numéros parus. Prix pour la France: 16 Francs. ON S'ABONNE: Au siège de l'Administration, 90, boulevard Montparnasse, 90, à Paris. Ou à la Succursale, 14, rue Confort, 14, à Lyon, chez M. V. FOURNIER, directeur.

Etude de M. GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, numéro 1.

VENTE par voie de surenchère du sixième, ensuite de licitation D'UNE MAISON DE CAMPAGNE

comprendant bâtiments, jardin, clos, curie, remise, salles d'ombrage, le tout clos de murs, d'une contenance de trente-huit ares environ, situé à Ecullly, montée d'Ecullly, canton de Limonest.

Adjudication au samedi vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze. Mise à prix: 41,000 fr. 2568 Signé: GUILLERMAIN.

Etude de M. L. PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, 10.

VENTE sur licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, du samedi vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze, à midi, d'une PROPRIÉTÉ

située à Lyon, quartier de la Guillotière, lieu de Combe-Blanche, comprenant maison de deux étages, cour, jardin, hangar, le tout clos de murs, d'une contenance environ un hectare quarante ares trente centiares, confinée au midi par propriété Lafrest, au couchant chemin de Combe-Blanche, au levant propriété Delaval.

Mise à prix: 15,000 fr. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Pignaud, avoué, rue Constantine, 10, et à M. Anglés, avoué rue de Lyon, n° 28. Pour extrait: Signé: L. PIGNAUD. 2626

Etude de M. NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, numéro 10.

VENTE ensuite de surenchère sur licitation, en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de justice, place de Roanne, le samedi vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze, à midi, de

DIVERS IMMEUBLES sis à Chaponost, consistant en

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi douze mars mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, rue de Lyon, numéro 15, à Lyon, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques et au comptant, d'objets saisis, consistant en banque, chaises, table, glaces, agencements de magasin et objets confectionnés en lingerie, etc., etc. 2651

AVIS

M. Félix Volle, marchand de quatre saisons, demeurant rue Cuvier, 148, prévient le public que son fils Louis Volle, âgé de dix-neuf ans, a quitté le domicile paternel.

D'UNE MAISON AVEC COUR

sise à Lyon, rue Monsieur, numéro 13, dépendant des successions de feu M. et Mme de la Roche-Morel et Crochaz, au par-dessus de la mise à prix de trente-sept mille sept cents fr., ci 37,700 fr. Outre les charges.

Pour extrait, Signé: NICOLIER, avoué. 2653

Etude de M. TRILLAT, avoué à Lyon, place du Change, 2.

Nomination de séquestre. Par ordonnance de référé rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, M. Trillat, avoué à Lyon, place du Change, n° 2, a été nommé séquestre de la succession du sieur Vermeirel qui était charcutier à Lyon, grande-rue de la Guillotière, numéro 62.

En conséquence les créanciers qui ont des droits à faire valoir contre ladite succession, sont invités à produire leurs comptes entre les mains de M. Trillat dans le délai de dix jours, à peine de forclusion. Pour extrait: Signé: TRILLAT. 2649

Etude de M. VITRIER, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

A vendre en rente viagère, une JOLIE PROPRIÉTÉ

située à Monplaisir, à cent mètres de l'église et de la route de Grenoble. S'adresser à M. Vitrier. 2650

MALADIES

Le sirop concentré de Salsepareille, à l'éthiquette et au cachet de Quet aîné, guérit les dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs, goutte, rhumatismes, toutes les acrotés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toutes saisons et dispense des tisanes.

Dépôt à Lyon, à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. 1871

ON DEMANDE des employés de commerce, caissiers, comptables, gérants, etc. S'adresser à M. Dehos, rue Jean de Tournes, 7. 2623

FONDS D'ÉPICERIE A VENDRE

dans un quartier très-peuplé. Clientèle nombreuse et assurée. Prix demandé: 4,600 francs. S'adresser au bureau du journal. 2612

UN LORRAIN âgé de trente-cinq ans, muni d'excellents certificats, désire trouver à Lyon une place de garçon de café.

S'adresser, pour renseignements, à la Société Alsacienne et Lorraine, 13, rue Adélaïde-Perrier, de sept à neuf heures du soir. A. L.

PARIS CHEZ SOI

Le CORRESPONDANT UNIVERSEL se charge moyennant 2 fr. 50 ÉTRANGER par an, de l'achat de toutes sortes de marchandises, d'annonces aux journaux, etc.

Guérison prompte et radicale des RHUMATISMES

par le Liniment Mexicain Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sûr contre les RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, gouteux et toutes affections rhumatismales. Dépôt général chez M. Médard, pharmacien, rue Vaubecour, 28.

Et aux pharmacies, Goddard, rue Terrace, 13; Abonnet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Brosson, 16. 1995

UN MAÎTRE TONNELIER

Alsacien, marié, père de deux enfants, demande une place de contre-maître dans un tonnelier. S'adresser à M. Kastner, rue Clément, 7, Strasbourg.

UNE DEMOISELLE

Alsacienne, connaissant les deux langues, la musique et la confection, d'une très-honorable famille, désire une place comme dame de compagnie, ou pour la direction d'un ménage.

Adresser les offres sous H. 1783, à l'agence de publicité de Rudolf Mosse, à Strasbourg (Alsace). 2611

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, n° 6, à Lyon.

CONSERVATION DE LA SANTÉ

PILOULES DE FAMILLE contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux d'estomac, de reins, Irritations d'intestins, Congestions cérébrales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr. Pharmacie Barraja, 115, c. Lafayette, Lyon. Dépôt général chez MM. Fayolle frères, pharm.-dr. 26

MAUVAISES DIGESTIONS

TRAITEMENT par l'Élixir à la Pepsine, à la diastase et aux lactates-alcalins (véritable suc digestif), de Dussaud, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, place de Rome, 9, Marseille. — Prix: 3 fr. Dépôts à Lyon, à la pharmacie-droguerie Cherblerne, rue Tupin, 12; pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 12. 1833

BAZAR TURC

Rabais considérable GRAND ASSORTIMENT de Bijouterie Algérienne SPÉCIALITÉ DE TOUS LES ARTICLES ORIENTAUX CHINE, INDE ET JAPON Choix considérable d'objets d'art de tous pays. Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 86. 2444

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS FAILLITE d'un SUPERBE MOBILIER

Quai Tilsitt, 27, à Lyon Le mardi 12 mars 1872, et jours suivants, à 11 heures du matin.

Il sera procédé par un Commissaire-Preneur, à la vente aux enchères, d'un mobilier mobilier, garnissant le domicile de monsieur Jean SCHLENKER et Cie, qui était banquiers à Lyon. Ce mobilier consiste en: pianos droit Pleyel, pendule, candélabres, bronze, flambeaux, canapés, fauteuils, chaises, poufs, chauffeuses, caisses à bois, garnitures de feu, corbeilles, lustre en bronze, tables de famille, galeries de croisées, urnes, verre de Bohême, armoires à glace, bois de lits, tables à ouvrage, glaces, bureaux et bibliothèque, rideaux, guéridons, table de nuit, suspension de lampe, tableaux à l'huile, vaisselle fine, cave à liqueurs, rafraîchissoirs, cristaux, argenterie unie et à filets, table de jeu, gravures, horloges, lampes modernes, convertis et accessoires en métal argenté. Vins fins français et étranger, etc., etc.

Il sera perçu 5 0/0 en sus du prix d'adjudication. Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. Brolemann, juge-commissaire de la faillite des sieurs Jean Schlenker et Cie.

Poursuites et diligences de Messieurs Herman, Favel et Dode, syndic de l'union des créanciers de la faillite. 2631

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

SERVICES RÉGULIERS Bateaux à vapeur pour l'Algérie

Transport de Dépêches Services directs de Marseille à ALGER, tous les jeudis et samedis; STORA et BOZE, tous les vendredis; ORAN, tous les mercredis et samedis; MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN, NEMOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le samedi.

Service de Cette à ALGER, tous les mercredis; STORA et BOZE, tous les mardis; ORAN, tous les vendredis; MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN, NEMOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le jeudi.

A Lyon, quai de Retz, 12, maison du Collège. Bureaux: A MARSEILLE, rue Cannobière, 54. A CETTE, quai de Bosc, 13. 420

ON DEMANDE UN CAISSIER

pour une importante maison de détail de Lyon. — Cet emploi exige, avec beaucoup d'urbanité, une occupation et une assiduité continuelles, de grandes facilités pour calculer juste et très-rapidement une belle plume. Inutile de se présenter si on ne doit pas remplir ces conditions et surtout si on ne peut fournir les plus honorables renseignements. S'adresser rue de Lyon, 36, au rez-de-chaussée. 2656

LES MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS

prescrivent avec succès les DRAGÉES DE SAVONULE LEBEL

pour guérir en quelques jours des affections contagieuses les plus invétérées. — Prix: 3 et 4 fr. la boîte. A Lyon, chez FAYOLE frères, CHERBLANC, AROUD, C. FAIVRE et BARNOUD, rue de Lyon, n° 3. 2108

MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS

sirop de Besson LIQUIDE DE BESSON

Sirop de Besson, comme digestif, agit sur le système gastrique, facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. Prix: 3 francs.

PURGATIF AGRÉABLE SIROP DE TAMARIN

comme laxatif; trois à quatre cuillerées comme purgatif. PASTILLES DE TAMARIN, digestives et laxatives. Pour valner la consoupe, 6 à 8 avant le repas. — Le Boisson, 2 fr. la boîte, 1 fr. 50. Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLAGE DE LYON. Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce. Abréviations: N nominal. — M. manque. — S. C. sans cours. Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil. pour les spiritueux, à l'hectolitre et entropé, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi. Le 8 mars 1872.

Table with multiple columns: Grains and Farines, Café, Cacao, Huiles, Savons, Spiritueux, etc. Lists various commodities and their prices.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 9 MARS 1872

Table with multiple columns: ORGANISINS, TRAMES, GRÈGES. Lists silk prices by type and origin.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le